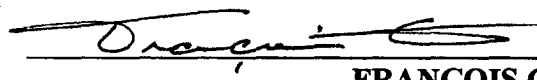


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada d'aménager dans le système de justice pénale pour les adolescents un régime spécial pour le Québec, en l'occurrence la *Loi sur les jeunes contrevenants*, afin de tenir compte pleinement de son modèle particulier d'intervention.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 23 MAI 2001.**

Québec, ce treizième jour de janvier 2004



FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

